ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 49

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'aide apportée par la France à l'Afghanistan. Une longue histoire de coopération lie notre pays, depuis 1921, à l'Afghanistan, notamment dans le domaine éducatif. Les organisations humanitaires françaises y ont été présentes pendant la guerre, et de nombreuses actions ont été entreprises dans différentes régions pour soutenir la francophonie. Dès 2002, notre pays s'est engagé dans la reconstruction, toutefois à un niveau très modeste dans le domaine de l'aide civile. L'aide pédagogique apportée a permis de réhabiliter des lycées à Kaboul mais aussi, par l'intermédiaire des ONG, des établissements scolaires dans plusieurs villes de province. Cette aide pédagogique et le savoir-faire français sont reconnus et appréciés par les Afghans, et constituaient la première requête des autorités afghanes dès 2002. Alors que la France s'est engagée militairement en Afghanistan aux côtés des États-Unis et dans le cadre de la FIAS, montrant qu'elle considérait la pacification du pays comme une question importante pour la paix mondiale, elle s'engage trop chichement dans la reconstruction du pays. En effet, les crédits du Fonds de solidarité prioritaire consacrés au soutien au programme éducatif afghan sont de plus en plus réduits. En outre, en 2006, des programmes ont dû être gelés du fait d'un retard important dans l'attribution des crédits. Les organisations qui agissent dans ce secteur s'inquiètent des répercussions sur place et du risque de devoir arrêter leurs actions qui n'ont de sens que dans la durée. Il lui demande donc de préciser les intentions du Gouvernement pour la reconstruction de l'Afghanistan, notamment dans le domaine éducatif.

Texte de la réponse

L'éducation a toujours été une priorité de la coopération française en Afghanistan. Dès la chute des taliban et pour répondre au souhait des nouvelles autorités, les lycées Esteqlal et Malâlaï ont été réhabilités grâce à un élan de solidarité des Français orchestré par France Culture ; puis le ministère des affaires étrangères, avec l'appui du ministère de l'éducation nationale, a mis en place dans ces deux établissements un dispositif d'appui pédagogique composé d'enseignants-formateurs de français langue étrangère et de sciences. Dans le même temps nous avons assuré la réhabilitation du département de français de l'université de Kaboul, unique structure de formation de professeurs de français du pays, et la mise à niveau de ses enseignants. Puis sur la période 2003-2007 un projet d'un montant de 3,7 millions d'euros du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) a consisté en un appui institutionnel auprès du ministère de l'enseignement supérieur (création du département de statistiques) et du ministère de l'éducation, en travaux de construction et d'équipement (institut de formation des maîtres Sayed Jamaluddin à Kaboul ; département de français de l'université de Kaboul) et de réhabilitation (institut pédagogique de Parwan ; installation de laboratoires de sciences et de salles d'informatiques dans huit établissements scolaires), en un appui à la rénovation des curricula scientifiques et en actions de formation des personnels administratifs et enseignants (formation continue sur quatre ans de 500 professeurs du secondaire des provinces de Kaboul, Parwan et Bamiyân). Le soutien à l'enseignement du français en Afghanistan vise notamment à la recréation d'une élite francophone, à travers le soutien aux deux lycées Esteglal et Malâlaï ainsi qu'au département de français de l'université de Kaboul, l'enseignement assuré par le centre culturel français ainsi que par un programme de bourses d'études en France. Un projet du Fonds de solidarité prioritaire d'un

montant de 2 082 020 euros en assure le financement sur la période 2006-2009. Si l'attribution des crédits du FSP a pu connaître quelque retard en 2006, il apparaît d'une part, que la totalité des crédits de paiement programmés pour l'Afghanistan ont été délégués à notre ambassade à Kaboul et consommés comme prévu, et d'autre part, que l'ensemble de nos engagements vis-à-vis des partenaires de notre programme en matière d'éducation, notamment les ONG, ont été honorés. Par ailleurs, les ONG françaises qui interviennent en Afghanistan dans le secteur éducatif ont élaboré depuis 2003 un programme concerté inter-associatif (PROCEAF) piloté par Solidarité laïque, auquel le ministère des affaires étrangères a contribué à hauteur de 586 900 euros.

Données clés

Auteur : M. André Vallini
Circonscription : Isère (9e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4760
Réponse publiée le : 11 septembre 2007, page 5535